

DES PARTENAIRES CONSCIENTS DE LA PARTICULARITÉ DES ÉTUDES EN OSTÉOPATHIE ET DU MÉTIER D'OSTÉOPATHE

Pour le financement de ses études en ostéopathie, l'étudiant peut solliciter un prêt étudiant.

Lorsque l'étudiant sollicite un prêt il préférera, comme tous les jeunes ostéopathes, rembourser son prêt à partir de sa 3^{ème} année d'installation (car il lui faudra du temps pour constituer sa patientèle)

Nos partenaires bancaires reconnaissent cette particularité des études en ostéopathie, dont la finalité est l'exercice libéral de la profession d'ostéopathe.

Aussi, nos partenaires s'engagent à instruire toute demande de financement de la part des jeunes diplômés (ex-étudiants) d'ISOstéo Lyon qui désireraient remplacer leur prêt étudiant (remboursement par anticipation) par un prêt professionnel (souscription d'un prêt professionnel) dans l'année qui suit l'obtention de leur Diplôme d'Ostéopathe ISOstéo Lyon.



CIC LB Ecully | 8 Place Charles de Gaulle 69130 Ecully
GRAU Caroline | Tel. : 04 37 70 39 88



CACE Ecully | 22 avenue Raymond de Veysseyre 69130 Ecully
BEL Gaëlle | Tel. : 04 37 46 31 88
KHATCHABOURIAN Justine | Tel. : 04 37 46 31 87

CONCRÈTEMENT :

- ✓ **5^{ème} année** : Obtention du Diplôme d'Ostéopathe ISOstéo Lyon, les études ont été payées, le prêt étudiant a été débloqué à concurrence de 40 000 €
- ✓ **6^{ème} année** : Installation en libéral → remboursement du prêt étudiant par la souscription d'un prêt professionnel et Franchise en Capital du prêt professionnel (le prêt professionnel pouvant englober le prêt étudiant et le coût de l'installation (20 000 € max) sous réserve d'acceptation)
- ✓ **7^{ème} année** : Franchise en capital du prêt professionnel
- ✓ **8^{ème} année** : Début de l'amortissement du prêt professionnel

